

Thématique : Finances
Rapporteur : Pascale PRUNET

DELIBERATION DCM 2024/001

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'an deux mille vingt-quatre : le 7 février à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de CHEVRY-COSSIGNY, dûment convoqué, s'est réuni, à la Marmite, sis 9 rue Jean Delsol. Date de la convocation du Conseil municipal : le 1^{er} février 2024.

Ouverture de la séance : 20 h 30

• Présents : Jonathan WOFSY, Véronique GONZAGUE, Thierry PRUVOT, Anne FRANCOUAL, Alexandre CHEVALIER, Pascale PRUNET, Samia GUESMI, Franck GRASSELER, Oriana LABRUYERE, Rosa MARQUES, Sonia PAUCHET, Céline PERNET, Christian MAZIN, Mickaël LETURGIE, Aurélia FILIORD, Ludovic MERCADAL-SIANECKI, Sébastien PINGANAUD, Jean DROCOURT, Héloïse TEMDI, Yannick MORIN, Lionel GUEMENE, Véronique MAS, Christophe BARBIER

➤ Soit : 23 présents (Quorum à 15)

• Absents ayant donné pouvoir : Marine CIONI-RUYSSAERT (pouvoir à Thierry PRUVOT), Manon ANGLADA (pouvoir à Jonathan WOFSY), Marc LOPES (pouvoir à Franck GRASSELER)

➤ Soit : 3 pouvoirs à l'ouverture de séance

• Absent: Yohann VALENTI,

• Secrétaire de séance: Anne FRANCOUAL

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant la Commune à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu la délibération 2020/004 portant sur l'élection de Monsieur Le Maire, Jonathan WOFSY

Vu la délibération 2020/07 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

Vu la délibération 2020/15 portant sur la création des commissions communales

Vu la délibération 2020/16 portant sur l'élection des membres des commissions communales

Vu la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 en commission des finances en date du 29 janvier 2024

Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire annexée ci-après

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1: Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 annexé et présenté en séance.

Article 2 : Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général De Gaulle Case Postale 8630 – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

VOTE :

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, d'avoir pris connaissance du Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le : 9/2/24

Publié le : 9/2/24

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre des délibérations

Pour copie conforme,

En mairie



Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 077-217701143-20240207-2024001GFCCH-DE



Débat d'orientations budgétaires 2024

Conseil Municipal du 7 février 2024



Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le
ID : 077-217701143-20240207-2024001GFCCH-DE

20
TERRE
DE JEUN
24

chevry-cossigny.fr

Le Débat d'orientations budgétaires 2024, trois blocs issus des dispositions légales du CGCT

Cadre juridique du DOB

- Objectifs du DOB
- Dispositions légales
- Rapport d'orientations budgétaires : contenu

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- Zone France

LFI 2024 : Principales mesures relatives aux collectivités territoriales

- Le maintien voire la hausse des dotations
- La réforme de la taxe d'habitation finalisée et la suppression en route de la CFE
- Des dispositifs de soutien aux collectivités
- Poursuite de la révision des bases locatives

Quelques repères sur les obligations du débat d'orientations budgétaires (1/2)

☞

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

☞

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le ROB n'est pas obligatoire. **En cas d'absence de ROB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale** (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

☞

Délai : ▪ 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ▪ 10 semaines pour les autres collectivités et établissements. Selon la jurisprudence, la tenue du ROB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel rapport est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux; TA Lyon 07/01/1997, Devolve; TA Paris 04/07/1997, MKaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac). Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le ROB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles - 16 mars 2001 - M Lafond c/ commune de Lisses).

Quelques repères sur les obligations du débat d'orientations budgétaires (2/2)

☞

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- **les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- **les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- **la structure et la gestion de la dette contractée**, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également **une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.
- Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).
- Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (*Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières.*)

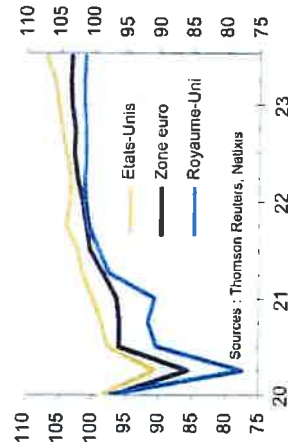
Un ralentissement économique sous l'effet de tensions géopolitiques grandissantes

MONDE : Ralentissement économique sous l'effet de l'inflation et de la remontée des taux d'intérêt

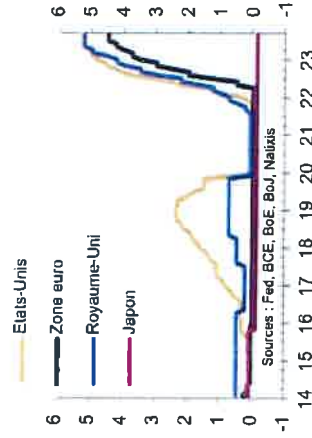
A l'échelon mondial, une croissance modérée en 2023 ;

- Une inflation encore élevée, conduisant à une hausse des taux, mais un plafond semble atteint
- Net ralentissement de l'inflation constaté, mais pas de baisse des taux à court terme
- Les différentes hausses de taux ont entraîné un ralentissement de la croissance mondiale, et même une contraction en zone euro au T3 2023
- Après un pic à 10,6% en octobre 2022, l'inflation en zone euro atteint 2,9% en décembre 2023
- L'inflation reflue également aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, mais si les premiers conservent une croissance soutenue, l'activité est atone pour ce dernier
- La situation en Chine est incertaine, la croissance y est moindre qu'attendu, le marché immobilier subit une crise et l'inflation est quasi nulle, avec un risque de stagflation

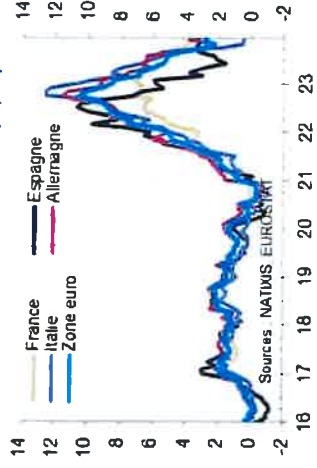
Monde : PIB (base 100 = T4 2019)



Monde : taux directeurs



Zone Euro Inflation IPCH (% , YY)



ZONE EURO : L'inflation ralentit mais une baisse des taux directeurs qui tarde

- En zone euro, la dynamique de desinflation se poursuit :

- En 2023, l'inflation et la hausse des taux ont affaibli la croissance au 1^{er} semestre, avec une consommation atone et une baisse des exportations. Le second semestre a connu peu d'évolution, aboutissant à une croissance annuelle de +0,5% et +1% attendu en 2024
- Après un pic fin 2022, l'inflation diminue et finit à 5,5% sur l'année 2023
- Si ce mouvement se poursuit, une baisse des taux pourrait intervenir au second semestre 2024, permettant d'envisager un rebond de l'investissement et de la consommation

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

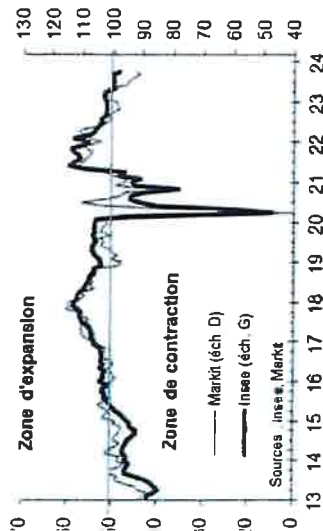
Publié le

ID : 077-217701143-20240207-2024001GFCCH-DE

En France, une situation économique qui se maintient

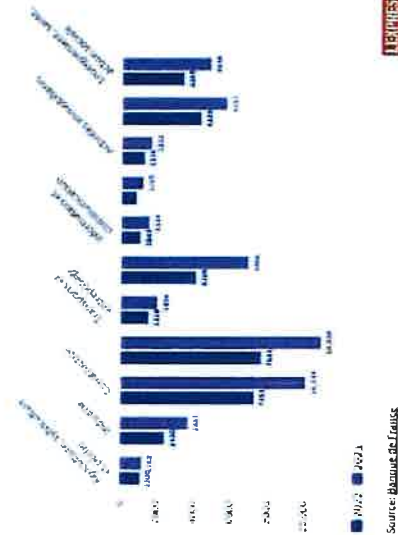
- En 2023, la croissance a connu des évolutions contrastées selon les trimestres, mais la consommation des ménages tend à être plus dynamique, et l'investissement des entreprises est en hausse. L'estimation annuelle s'établit à 0,8% en 2023, puis 0,9% en 2024, 1,3% en 2025 et 1,6% en 2026 selon la Banque de France, mais l'Etat et le FMI tablent respectivement sur 1,4% en 2023 et 1,3% en 2024
- En outre, le rétablissement des finances publiques sera lent : le déficit public est attendu à -4,9% en 2023, et estimé à -4,4% en 2024 et -3,7% en 2025 ; la dette publique a atteint un pic à 111,8% du PIB en 2022, elle serait de 109,7% en 2023, 109,7% en 2024 et 109,6% en 2025.

France : Climat des affaires



Augmentation des défaillances d'entreprises en 2023

Nombre de défaillances comparé à 2022, de juillet à juillet



LE FIGARO

Source : Banque de France

20
TERRE
DE JEUN
24
heury-cossigny.fr

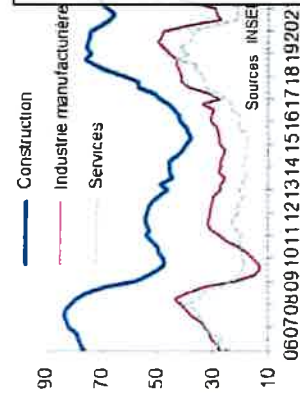
... mais le marché du travail connaît un ralentissement

- En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises et les administrations ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché u travail.
- Selon la dernière publication de l'Insee du 29 novembre sur l'emploi salarié observé en fin de trimestre, les créations nettes d'emplois salariés marchands ont nettement ralenti aux deuxième et troisième trimestres (+ 16 000 et + 21 000 créations nettes respectivement, après + 70 000 au premier trimestre).
- Le nombre d'emplois a certes continué d'augmenter en 2023, mais le taux de chômage est remonté de 7,1% à 7,4%

Emplol salarié & taux de chômage



France difficultés de recrutement (% d'entreprises)



Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 077-217701143-20240207-2024001GFCCH-DE

Reçu en préfecture

France : Pour 2024, un ralentissement de l'inflation attendu

En 2023, l'inflation a baissé passant de 7,3% en glissement annuel à 4,9%, en fin d'année, en lien avec :

Un fort ralentissement des prix de l'énergie et des services de transport : en 2023, les prix de l'énergie ralentissent nettement (+5,6 % en moyenne après +23,1 % en 2022) notamment du fait du repli partiel des prix des produits pétroliers (-1,7 % après +29,0 %). Les prix du gaz ralentissent (+14,3 % après +40,9 %) tandis qu'à l'inverse, ceux de l'électricité accélèrent (+12,9 % après +10,4 %). Les prix des services de transport augmentent moins en moyenne qu'en 2022 (+6,3 % après +30 %) mais les annonces récentes de la CRE laissent augurer une hausse des prix du gaz de près de 30 % à partir de juillet (réévaluation du TRV attendu d'autant plus de 10 % et d'ores et déjà, une hausse de +10 % à compter du 1^{er} février pour l'électricité après la hausse au 1^{er} août 2023).

Accélération marquée des prix de l'alimentation : En 2023, les prix des produits alimentaires accélèrent par rapport à 2022 (+11,8 % en moyenne après +6,8 %). Les prix hors produits frais (+12,3 % en moyenne après +6,6 %) accélèrent de manière plus marquée que ceux des produits frais (+9,5 % en moyenne après +7,7 %).

Accélération des prix des services de logement et des « autres services » : En 2023, la hausse des prix des services de logement (loyers) suit et entretient des ordres de grandeur, reprise des eaux usées et énergie thermique) s'accroît (+2,8 % en moyenne après +2,0 % en 2022). En moyenne, les prix des « autres services » augmentent en 2023 à un rythme proche de 2022 (+3,9 % après +3,7 %).

Hausse des prix des produits manufacturés : En 2023, les prix des produits manufacturés sont en hausse de 3,5 % en moyenne, après +3,0 % en 2022. Les prix des « autres produits manufacturés » accélèrent pour la quatrième année consécutive (+4,7 % en moyenne après +4,1 %) ; à l'inverse, ceux de l'habillement et des chaussures ralentissent légèrement (+2,5 % en moyenne après +2,7 %).

Baisse des prix des services de santé et des services de communication : Les prix des services de santé diminuent de nouveau légèrement en 2023 (-0,2 % en moyenne après -0,1 %). Les prix des services de communication se reploient (-3,6 % en moyenne après +0,6 %), notamment du fait de la baisse accentuée des prix des services de téléphonie mobile (-9,0 % après -2,5 %) et du léger repli de ceux des services groupés de télécommunication (-0,1 % après +3,8 %).

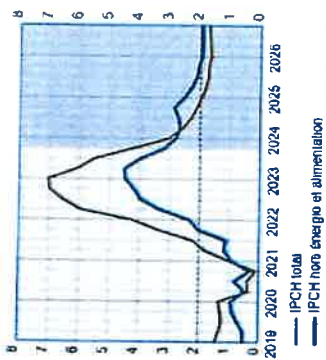
En 2024, l'inflation totale reculerait à 2,5 % et l'inflation hors énergie et alimentation diminuerait plus lentement, à 2,8 %.

Modération des hausses de prix de l'alimentation : se poursuivrait, en lien avec le fort ralentissement des prix de production agroalimentaires observé depuis plusieurs mois, sous l'hypothèse que les révisions de prix discutées dans le cadre des prochaines négociations commerciales s'achevant fin janvier 2024 restent contenues.

S'agissant de l'énergie, malgré les tensions géopolitiques au Proche-Orient, qui ont accru la volatilité du prix du baril, les prix à terme sur les marchés mondiaux du pétrole, du gaz et de l'électricité impliquent une détente.

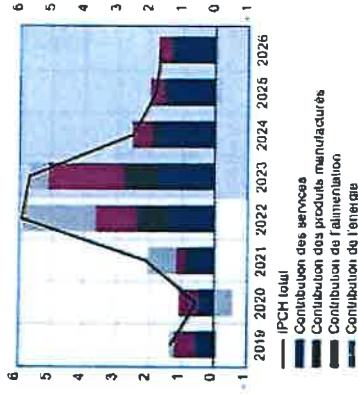
De son côté, l'inflation hors énergie et alimentation serait essentiellement tirée par la composante des services, sous l'effet des hausses retardées des salaires, les augmentations des prix des produits manufacturés s'amoindrissant nettement dans le sillage des prix de production, qui ralentissent depuis le début de l'année.

IPCH et IPCH hors énergie et alimentation (glissement annuel)



Note : IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023 ; projections Banque de France sur fond bleu.

Décomposition de l'IPCH (croissance annuelle en % - contributions en points de %)



Sources : Insee jusqu'en 2022 ; projections Banque de France sur fond bleu.

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2024
Insee (déc. 2023)	/
Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%
Prévisions annuelles Zone euro	2024
BCE (déc. 2023) - IPCH	+3,2%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,2%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+3%

France : Une Loi de Finances 2024 recentrée sur la maîtrise des dépenses publiques

La discussion autour du projet de loi de finances a amené le Gouvernement à engager sa responsabilité à cinq reprises en déclenchant l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

La transition écologique s'impose dans les lois de finances successives. Le rapport Pissani-Ferry Mahfouz a mis des chiffres - qui évolueront - sur son coût. Notre secteur public local, principal pourvoyeur d'infrastructures de nos territoires, va voir ses investissements fortement progresser. Conséquence, il faut de nouveaux indicateurs. Une série d'amendements rend obligatoire (hors petites communes) une logique de budget vert. La dette verte apparaît elle-aussi dans le texte.

En effet, il faut financer ces transitions. Les tensions sur les ressources, dotations mais aussi fiscalité (DMTO) et sur les charges (point d'indice, énergie...) pèsent sur l'autofinancement. Le niveau des taux et les tensions sur la liquidité limitent le recours à l'emprunt classique.

Vers une maîtrise des dépenses publiques et la restauration d'objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales. La trajectoire ainsi définie correspond à l'inflation, diminuée de 0,5 point.

Puis, une première depuis treize ans : l'augmentation - nominale - de la DGF de 320 millions € sur un total de 26,9 milliards €.

Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi maintient pour partie les mesures liées au soutien des communes sur les dépenses d'énergie.

	2023	2024	2025	2026	2027
évolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

hervy cossigny
20
TERRE
DE JEUN
24

Compte tenu du contexte, il est probable que la loi de finances 2024 connaisse des modifications, notamment suite au discours de politique générale du nouveau 1^{er} Ministre.

Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans la LFI 2024

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'état majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, du nouveau fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que de la fiscalité transférée et du financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 105,2 milliards € dans la LFI 2024 à périmètre courant, en hausse de 1,3 % (+ 1,4 Mds €) par rapport à la LFI 2023.

Concours financiers de l'Etat stabilisés aux environs de 55 mds €

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions.

Ces concours financiers progressent par rapport à 2023, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures :

- la LFI renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €
- afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'état augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024
- la dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté est reconduite au même niveau que 2023, soit 10 millions €
- la LFI crée une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus.

En Mds €			LFI 2024 : 105,2 (LFI 2023 : 103,8)
Fiscalité transférée	38,7 (38,3)	Financement de la formation professionnelle	0,8 (0,8)

Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage			2024 : 68,2 (2023 : 67,2)
Subventions autres ministères	6 (6)	Dégrèvements législatifs	4,3 (4,6)
		Amendes de police	0,6 (0,6)

Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales			2024 : 54,2 (2023 : 53)
Prélèvements sur recettes dont	45 (45,6)	Mission RCT dont	4,3 (4,3)
DGF	27,2	DGD	1,406
FACTVA	7,1	DETR	1,046
DCRTP	2,8	DSIL Communes et groupements	0,570
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	4	DSI Départements	0,212
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	DPV	0,150
Comp. exonérations fiscales	0,664	Comp. régions frais de gestion TH	0,293

A noter : poursuite de la revalorisation des valeurs locales, communes bénéficieraient en moyenne d'une hausse de 3,9%

Des dispositifs pour les communes orientés vers la transition énergétique et écologique

Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée à 212 millions €.

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'état renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant) et introduit à hauteur de 20 % pour la DETR et de 25 % pour la DSID. Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024, soit 25 % de ces dotations.

Mesures en faveur de la planification écologique

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est décidée dans la LFI 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €

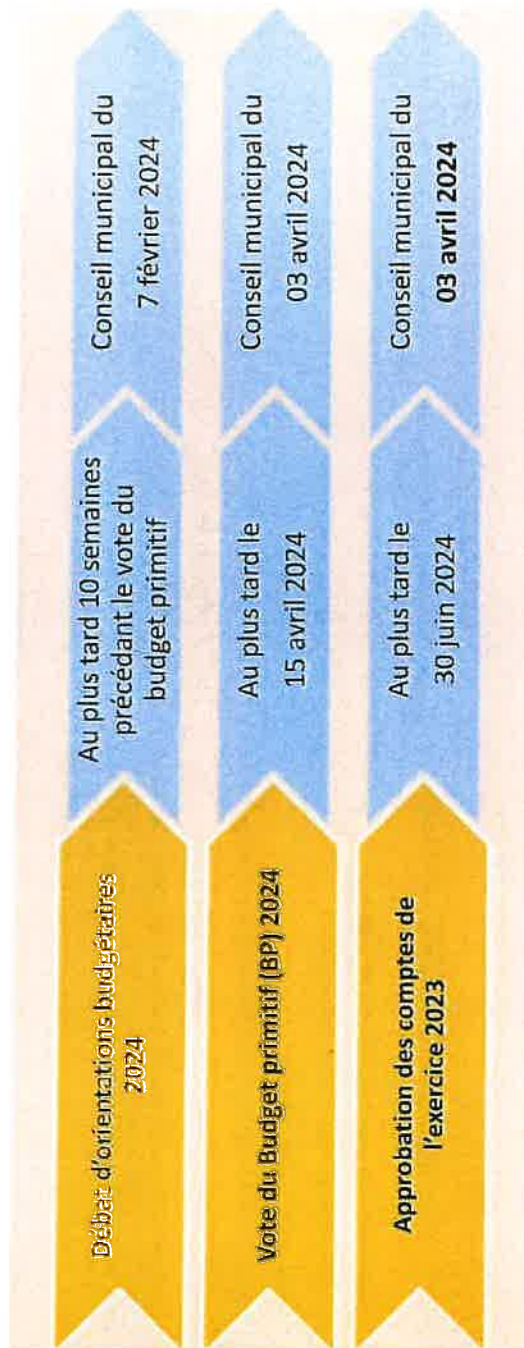
Réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales

Afin de compenser les charges spécifiques résultant de la désignation d'un site « Natura 2000 » sur tout ou partie du territoire d'une commune, la dotation « Natura 2000 » a été créée par la loi de finances pour 2019. Cette dernière a par la suite fait l'objet d'évolutions successives, avec un élargissement de son périmètre, afin de renforcer le mouvement de verdissement des concours financiers de l'Etat, pour devenir, en 2022, la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales. Dans cette perspective, une quatrième fraction « parcs naturels régionaux » (PNR) a vu le jour dans la loi de finances pour 2022 élargissant le périmètre des bénéficiaires aux communes membres d'un PNR. Afin d'accroître le soutien de l'Etat en faveur de la valorisation des aménités rurales et d'être en cohérence avec les objectifs poursuivis par la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2030, la LFI revoit le périmètre d'éligibilité et augmente l'enveloppe à 100 millions € pour 2024 (41,6 millions € en 2023).

Ainsi sont éligibles les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire protégée marine. La dotation est répartie entre les communes éligibles en fonction de leur population, et de la superficie de leur territoire couverte par une aire protégée. Par ailleurs, les communes éligibles à cette dotation avant la réforme et qui le sont encore bénéficient d'une dotation dont le montant ne pourra être inférieur au montant perçu en 2023.

Rappel de l'agenda de la commune de Chevy-Cossigny

- 📅 Calendrier prévisionnel 2024
- 📅 La possibilité des décisions modificatives si des ajustements sont nécessaires



Possibilités de décisions modificatives à tout moment de l'exercice selon les évolutions budgétaires et avancement des projets.

Orientations budgétaires de la commune : La prudence maintenue quant aux évolutions à venir mais la volonté du maintien de la qualité du service public

De nouvelles problématiques se posent à la commune, dans un contexte de croissance de la population

- Après une crise sanitaire sans précédent, la reprise de l'économie mondiale crée de nouvelles situations et tensions économiques :
- Avec une crise énergétique sans précédent avec un des niveaux de prix du gaz historiques et une électricité qui devrait en conséquence connaître une hausse
- Le retour de l'inflation (3,7% selon l'INSEE en décembre 2023, et un ralentissement de la hausse attendue)
- La progression des taux d'intérêt dont les conséquences commencent à se faire ressentir (l'accès au crédit plus difficile et rendu plus cher, malgré une révision attendue) ; la baisse des taux se fait attendre
- Des dotations de l'Etat annoncées en hausse macro économiquement, mais dont les effets sur la commune ne sont que très peu visibles

Des contraintes légales et réglementaires toujours prégnantes s'imposent à la commune

- Réforme sur les obligations comptables à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les communes de plus de 3 500 habitants
- La loi sur la dématérialisation devait s'appliquer depuis 2017, pour le premier volet, et au plus tard le 31.12.2019 : pas encore complètement finalisée sur la commune
- Mise en œuvre de la loi 3DS (cimetière) et Loi Climat-Résilience votée au cours du mois d'août 2021,
- Mise en œuvre des lignes directrices de gestion depuis le 1^{er} janvier 2021, réévaluation des grilles indiciaires au sein de la FPT, le CVT.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	• Fiscalité • Autres recettes fiscales • Dotations diverses • Autres recettes
----------------------------	---

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	• Charges générales • Dépenses de personnel • Subventions • Autres dépenses
----------------------------	---

SECTION D'INVESTISSEMENT	• Dette • Dépenses d'investissement • Recettes d'investissement
--------------------------	---

Les hypothèses retenues pour le DOB 2024

En termes de recettes

- Des recettes en hausse sous l'effet de la hausse de la population**
 - L'Etat a annoncé dans le cadre de la LFI 2024 le maintien des dotations globales mais avec une redistribution entre les communes
 - Disparition pour les administrés de la TH mais mécanisme de compensation pour que les communes ne soient pas lésées
 - La commune devrait bénéficier d'un niveau de taxe foncière plus élevée sous l'effet de l'entrée des nouveaux propriétaires (fin de l'exonération pour le projet O Beauverger) et également de la révision des bases locatives devrait conduire à une hausse de 3,9% en 2024 après une la hausse de 7,1% en 2023.

- Maintien des recettes issues de la cantine et des activités périscolaires**
- Activités culturelles et sportives :**

Le programme de la saison culturelle est à disposition depuis le mois de septembre. De nombreux et nouveaux événements seront encore reconduits pour cette année 2024.

- Autres recettes**

Loyers des différents bâtiments communaux loués : La Poste, Pôle Santé, Pôle Médecine douce, appartements, micro-crèche, commerces du centre-ville.

Subventions : on retrouve la DETR liée à l'école maternelle en RAK, Coulée verte, MPE. En attente de réponse sur le Fonds vert, le FAC et les DETR (pour cette dernière, seuls deux dossiers pouvaient être déposés : rénovation de la salle polyvalente et MPE.

En termes de dépenses

- Des dépenses incompressibles qui demeurent prégnantes**
 - Du fait de contraintes réglementaires toujours plus nombreuses,
 - L'explosion des coûts liés à l'énergie, avec un amortisseur Electricité et/ou le bouchier tarifaire révisé. Aucun soutien sur la partie Consommation de gaz avec une hausse attendue pour le second semestre 2024. Les fluides occupent une part importante des charges de gestion courante (506 k€, soit environ 1/3 de ces dépenses)
 - La hausse des prix prévus dans les contrats et l'inflation sur les produits alimentaires
 - Les bâtiments de la commune à entretenir
 - Les contributions à verser aux différents syndicats (SIPE, SDIS, Collège, Syage...)
- Etudes relatives au projet Cœur de ville, La Marmite et la Coulée verte**
- Des projets engagés qui devraient se concrétiser sur l'année : sentes piétonnes, Salle de gymnastique, City Stade**
- Rénovation et agrandissement du pôle Santé**
- Poursuite de la modernisation des outils informatiques de la commune pour un service public amélioré**

- Progression contenue des frais de personnel (Chapitre 012), mais qui reste à affiner :**
 - Sous l'effet des mouvements Entrées-Sorties, l'augmentation du SMIIC, les évolutions carrière et revalorisations pour certaines catégories de personnel, promotions internes (et du P4CIR).
 - Assurance du personnel (+9,4%)
 - Annouces du gouvernement quant à la revalorisation du point d'indice et des grilles, hausses du SMIIC
 - Conventions CCOB (Urbanisme, DSI, BIL, PM) seront pour la première année, à la demande du Trésor Public, en chapitre 12.

Pour rappel, le budget de fonctionnement est constitué des dépenses et recettes qui reviennent chaque année, et nécessaires à la gestion courante de la commune

➤ PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES

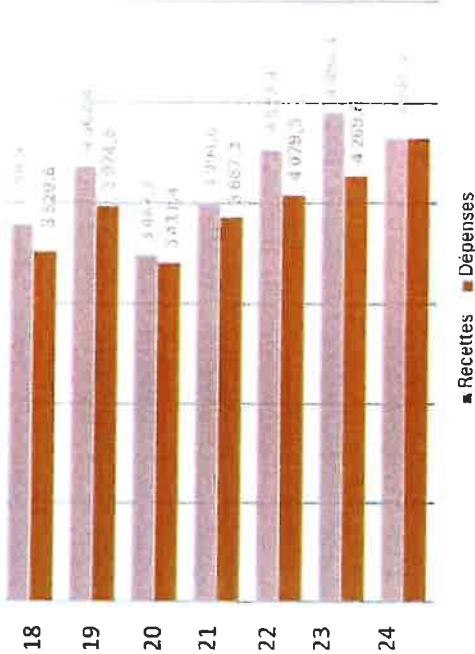
- Excédent antérieur reporté Produits des services et du domaine
- Travaux en régie Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits financiers
- Produits des cessions
- Produits exceptionnels

➤ PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux amortissements

Un budget de fonctionnement estimé à 4,6 m€

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement - en k€



Zoom sur les DEPENSES prévisionnelles

- Chapitre 011 : Charges à caractère général**
Les charges à caractère général représentent en 2024 près d'1,5 M€, dont les dépenses d'énergie (et plus généralement les fluides) prennent une part importante, les achats de prestations. Le poste Entretien et réparations comprend trois types de dépenses : entretien des bâtiments publics, réparations voiries et réparations Réseaux.
- Chapitre 012 : Dépenses de personnel**
Les rémunérations des personnels restent le poste le plus significatif à l'instar des autres communes. Ce poste devrait progresser de manière contenue.
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante –**
Cela concerne essentiellement le fonds de compensation et les contributions aux différents syndicats et obligations (Collège, SPT, SDIS) ainsi que les dépenses liées aux versements des indemnités des élus et le versement au CCAS et associations locales.
- Chapitre 66 : Charges financières**
Il s'agit des charges d'intérêt dont un éclairage spécifique sera présenté sur la partie liée à la dette.
La décision d'affectation du résultat n'est pas encore connue, et reste en attente du résultat définitif pour 2023.

Zoom sur les RECETTES prévisionnelles

- Chapitre 73 - Impôts et taxes**
Il s'agit de la principale source de revenus pour la commune, principalement issue de la taxe foncière.
- Chapitre 75 – Subventions, Dotations**
La commune bénéficie en outre de subventions de différents organismes ainsi que les dotations des différentes institutions (Etat, Région...). Egalement dans ce poste les éléments liés aux revenus issus du Périscolaire, et événements potentiels.
- Chapitre 75 – Produits de gestion courante**
Ce chapitre intègre notamment les revenus du pôle Santé et des locaux de La Poste, le pôle Bien-être, les deux appartements et la location prochaine de l'ancienne mairie.
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels**
Non anticipable à date pour 2024

Libellé en k€	B 2024	en %	Libellé en k€	B 2024	en %
011 - Charges à caractère général	1 566,81	30,20%	013 - Atténuations de charges	30,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 220,00	50,30%	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	353,00	
014 - Atténuations de produits	95,00	1,70%	73 - Impôts et taxes	3 281,00	
65 - Autres charges de gestion courante	375,65	9,80%	74 - Dotations, subventions et participations	318,50	
66 - Charges financières	55,54	1,40%	75 - Autres produits de gestion courante	130,50	
67 - Charges exceptionnelles	1,00	0,10%	77 - Produits exceptionnels	1,00	
68 - Provisions pour créances douteuses	14,40	0,30%	78 - Produits divers	5,50	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	320,00	6,10%	Résultat prévisionnel	528,90	
Total général	4 648,40	100,00%	Total général	4 648,4	

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT QUI DEVRAIT S'ÉLEVER À 1,9 M€ POUR 2024 (1/2)

Les ressources d'investissement (emprunts, subventions, etc.) constituent les recettes qui visent, d'une part, à financer les investissements réalisés par Chevy-Cossigny et, d'autre part, à rembourser le capital des emprunts que la commune a contractés.
Les emplois d'investissement correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (travaux d'équipement, acquisition de bâtiments) et le remboursement d'emprunts.

➤ PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES

☞ Virement du fonctionnement

☞ Fonds de compensation TVA - TA

☞ Subventions, DETR, Fonds européens

☞ Emprunts

☞ Amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles

➤ PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

☞ Capital des emprunts

☞ Immobilisations incorporelles

☞ Immobilisations corporelles

- travaux

- acquisitions

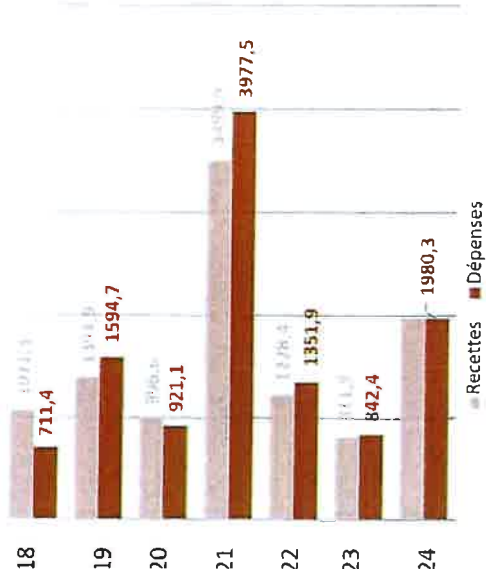
Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) assure aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement.
Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.)

chevy-cossigny.fr
**20
TERRE
DE JEUN
24**



Un niveau d'investissement qui devrait progresser en 2024

Budget d'investissement - en k€



Le niveau des investissements intègre des travaux de différente nature ainsi que l'emprunt

- Le remboursement de la dette existante pour un montant total de 250,2 k€,
- Des restes à réaliser à hauteur de 582,3 k€ qui intègrent notamment une partie des travaux de rénovation de l'école maternelle et la coulée verte
- Une enveloppe de 1 065,5 k€ est prévue au titre de l'investissement pour cet exercice. Cela concerne les études de rénovation de la Marmite, le marché de Performance Energétique, la poursuite des travaux de rénovation de l'école maternelle, la maison de santé ou la coulée verte.

Des dossiers de demandes de subvention DETR/DSIL/Fonds vert ont été déposés. Ainsi, dans l'attente des notifications, elles n'ont pas été inscrites dans cette première étape tout comme les dépenses associées.

Par chapitre, on obtient :

Chapitres	Dépenses	en k€
16	Emprunts et dettes	250,2
20/21	Immobilisations corporelles	1065,5
	Resultat clôture provisoire	154
	Restes à réaliser	510,6
	Total	1 980,30

Chapitres	Recettes	en k€
10	Dotations et fonds divers (TA + FCTVA)	116
13	Subvention d'investissement (RAR 2023 & demande 2024	1444,3
40	Operations d'ordre et Amortissements	320
1068	Virement Section de fonctionnement	100
	Total	1 980,30

A l'instar des exercices précédents, le niveau des investissements sera fonction des avancements des projets, du résultat définitif de l'investissement et de fonctionnement.

Orientations 2024 pour la commune de Chevy-Cossigny en termes de dettes

☞

Au 31 décembre 2023, la dette de la commune s'élève à 2,8 M€

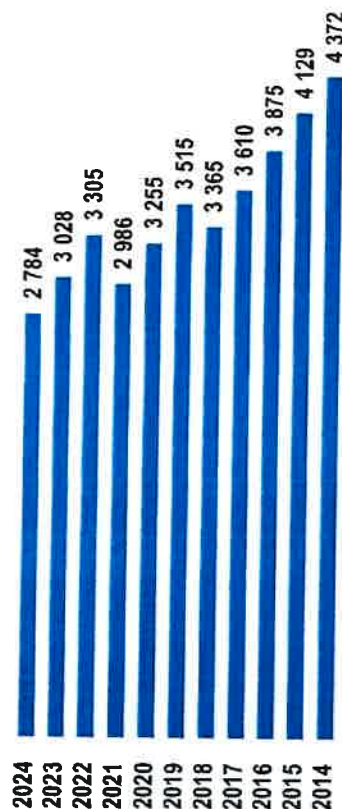
☞

La dette par habitant a été réajustée sur une base de 4 100 habitants, la portant à 679,0 €/hab. Pour mémoire, 3 927 hab. au dernier recensement de 2019.

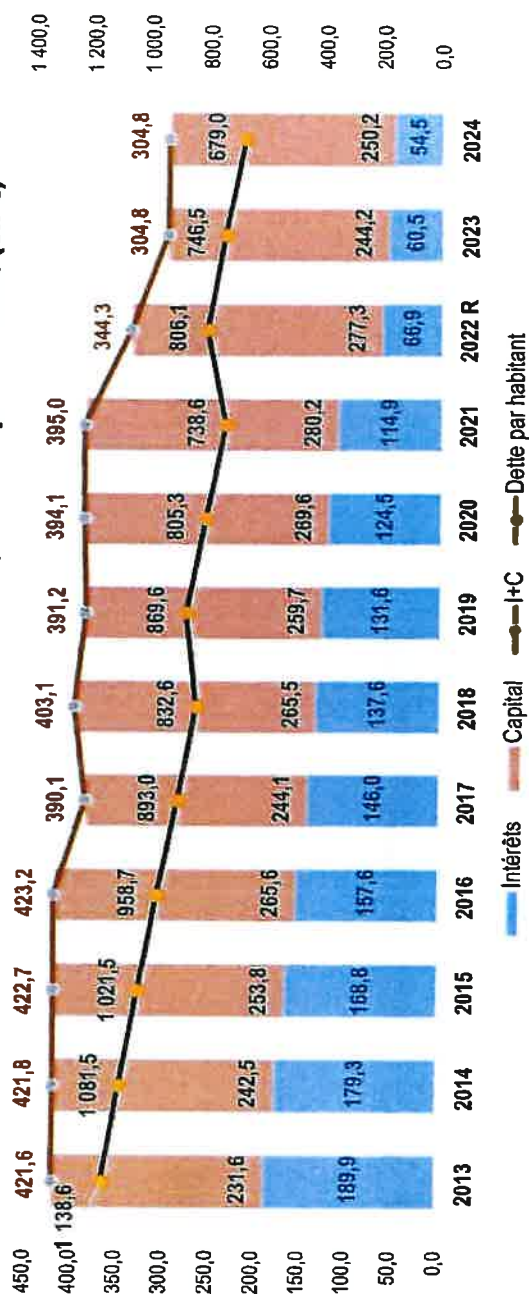
☞

Un double effet explique la baisse de la dette par habitant : la hausse de la population attendue du fait de la livraison de la totalité des deux programmes immobiliers (Beauverger et Domaine des Arts) et le paiement des annuités.

Capital restant dû - en k€



Evolution de l'annuité de la dette (en k€) et dette par habitant (en €)



BUDGETS ANNEXES : Assainissement

Fonctionnement

Chapitres	Dépenses	En k€
23	virement à la section d'investissement	0
61523	travaux de petit entretien par Suez	74
658	redevances eaux pluviales payée a suez	33
6811	dotation aux amortissements	45
	Total	152

Chapitres	Recettes	En k€
70	surtaxes communales	72
77	reprise sur subventions reçues	13
	résultat	67
	Total	152

Investissement

Chapitres	Dépenses	en k€
040	Subvention d'investissement	13
16	Emprunts et dettes	3
20	Etudes immobilisées (PR Charles Pathé)	31
23	Immobilisations en cours	120
	Total	167

Chapitres	Recettes	en k€
001	Reprise anticipée de résultat (provisoire)	112
021	Virement de la section de fonctionnement	0
10	FCTVA	10
13	Subvention d'investissement	0
28	Amortissements	45
	Total	167

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 077-217701143-20240207-2024001GFCCH-DE

BUDGETS ANNEXES : SPANC



Fonctionnement

Le budget d'Assainissement Non Collectif (SPANC), s'équilibre en recettes et dépenses, en section d'exploitation, plus précisément pour des dépenses d'entretien et d'honoraires pour un montant de 4000€ et une reprise de résultat (compte D002) de 2615€.



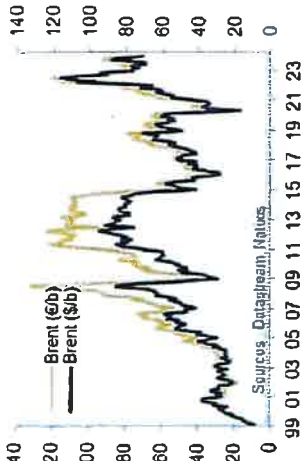
Investissement

A date, il n'y a pas de section Investissement sur le budget SPANC

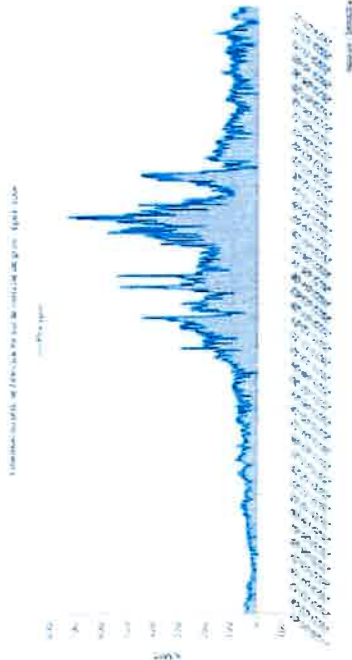
L'épargne de gestion pénalisée par l'inflation et la hausse des fluides

En k€ - Source TP	2019	2020	2021	P 2022
Produits de fonctionnement réels (A)	3 503,5	3 487,1	3 989,1	4 101,7
Charges de fonctionnement réelles (B)	3 374,1	3 132,9	3 348,4	3 862,2
Chap 11	1 000,9	872,1	1 077,1	1 243,7
Chap 12 (net)	1 894,9	1 917,0	1 932,9	2 041,1
EPARGNE DE GESTION (A)-(B)	254,4	354,2	640,7	239,6
Charges financières (66)	125,0	116,1	304,1	65,6
EPARGNE BRUTE	129,4	238,0	336,6	174,0
Produit exceptionnel	350,0			465,0
Remboursement de la dette	259,7	259,6	280,2	244,1
EPARGNE NETTE (= CAF)	219,7	-31,6	56,5	394,8
hors exceptionnel	-130,3	-31,6	56,5	-70,2

Pétrole Prix du baril de Brent



Évolution du prix Spot d'électricité



En €	Libellé comptable	2021	2022 P	var 2022/2021	E 2023	var 2022 P/2023
60612	Electricité	183 195	122 000		448 700	267,8%
60621	Gaz		124 000	34,3%	150 000	21,0%
60612	Amortisseur Electricité				-115 000	
60622	Carburant	9 674	13 082	35,2%	13 000	34,4%
60623	Alimentation	13 177	13 082	-0,7%	14 000	6,2%
6042	Restauration scolaire		181 653		212 534	17,0%
6043	Restauration CCAS		25 034		29 290	17,0%
	Total		478 851	132,4%	723 234	251,0%

A consommation égale et nombre de repas identique à 2022

Des mesures de soutien inscrites dans la LFI 2024 sont soit reconduites(bouclier tarifaire) , soit modifiées (amortisseur d'électricité).

Les éléments chiffrés définitifs ne sont pas encore connus pour la commune, notamment le prix du kWh pour l'électricité, ou encore les tarifs prévisionnels pour le gaz.

Évolution du prix de l'électricité Spot (day-ahead)

Prix en €/MWh	Prix Spot de demain 05/02/2024	Prix Spot d'aujourd'hui 04/02/2024	Prix Spot il y a un mois 04/01/2024	Prix Spot il y a un an 04/02/2023
	Publié vers 13:30 €/MWh	27,95 €/MWh	90,54 €/MWh	155,59 €/MWh
Évolution en €			-67,59 €	127,64 €
Évolution en %			-69,13%	82,04%